

17 août 2020



Destinataires : Clubs membres

De : Gymnastique Québec

Sujet : Cours parent-enfant

Bonjour à tous,

En préparation à la saison 2020-2021, nous souhaitons vous apporter des précisions pour les cours parent-enfant.

Les parents présents dans ce cours ne doivent pas être affiliés.

Toutefois, ils devront se soumettre aux mêmes exigences que vos membres respectifs quant au respect des consignes, telles :

- La distanciation
- Les mesures d'hygiène
- La signature du formulaire de reconnaissance de risque

En ce qui a trait au port du masque de procédure/couvre visage à l'intérieur du gymnase lors des séances de pratique gymnique, il est important de comprendre que la meilleure protection reste la distanciation. Dans le cas où celle-ci ne peut pas être respectée, le port du masque de procédure/couvre visage est requis.

Pour le parent accompagnateur lors d'un cours parent-enfant, si la distanciation entre le parent-accompagnateur et l'entraîneur/autre parent-accompagnateur/autres enfants que le sien est respecté, il n'est pas obligé de porter le masque de procédure/couvre visage. Il est important que le masque de procédure/couvre visage soit à portée de main afin de pouvoir le placer rapidement sur la bouche et le nez en cas de besoin.

Certains clubs pourraient demander le port du masque de procédure/couvre visage par mesure préventive.

Cordialement,

Serge Castonguay
Directeur général
Gymnastique Québec